

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents	En	Qui ont pris
au CA	exercice	part à la
		DELIBERATION

92 91 68

PRESENTS 55
POUVOIRS Suppléants 4
POUVOIRS Titulaires 9
ABSENTS 23

Vote Pour : 68
Vote Contre : 0
Abstention : 0

Date de la Convocation
10 SEPTEMBRE 2024
Date d’Affichage
10 SEPTEMBRE 2024

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le lundi seize septembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Alain ASSIE, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Jacques BROS, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Patrick LAGASSE, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Christian PERO, Francis PRADIER, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNE, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, François JONGBLOET à Francis BERNADOU, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Ann BARNES à Isabelle FOUROUX-CADENE, Jean-Claude BOURGEADE à Bernard MIRAMOND, Laurence CRANSAC-VELLARINO à Claire VILLENEUVE, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Elisabeth LOYER à Christophe GOURMANEL, Eric PILUDU à Laurent SQUASSINA, Francis RUFFEL à Martine SOUQUET, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Claude SOULIES à Jacques TISSERAND

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Thierno BAH, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Dominique BOYER, Céu DA COSTA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Christelle HARDY, Jean-Paul LALANDE, Michelle LAVIT, Françoise MALAURE-NERIN, Marc MIRALES, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°147_2024
ACTES : 7.6.3

OBJET DE LA DELIBERATION : 04- Lauréats de l’appel à projet « Demain, c’est aujourd’hui »

Exposé des motifs

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet a souhaité mobiliser les acteurs du territoire sur la transition écologique, valoriser les actions et accompagner les porteurs de projet.

Pour cela, un premier appel à projet nommé « Demain, c'est aujourd'hui » a été lancé auprès des structures publiques associatives portant un projet au bénéfice des enfants, des jeunes et des familles du territoire.

Huit thématiques environnementales ont été proposées aux porteurs de projet : la lutte contre le gaspillage alimentaire, la mobilité durable, le numérique responsable et inclusif, l'énergie, la biodiversité et le patrimoine naturel, l'eau, les déchets et l'alimentation durable.

Le règlement, le dossier de candidature et le plan de communication ont été validés au conseil communautaire du 18 janvier 2024.

L'appel à projet a été lancé du 4 mars 2024 jusqu'au 21 juin 2024.

21 candidatures ont été reçues durant cette période.

Un comité de sélection s'est réuni le 9 juillet 2024 pour analyser les candidatures et proposer au conseil communautaire une liste de 11 lauréats accompagnée d'une répartition de l'enveloppe de 20 000 € dédiée à cet appel à projet. Pour chaque projet, les critères de sélection évaluaient la vocation pédagogique, les réponses aux enjeux de la transition écologique et énergétique, la créativité, le périmètre et les partenaires associés, les indicateurs de suivi et d'évaluation ainsi que la pérennité.

Les deux structures communautaires lauréates et le Conseil Municipal Jeune de Gaillac seront accompagnés sur le plan pédagogique et technique. Sur le plan financier, les montants affichés représentent les fournitures achetées directement par l'agglomération.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2253-1,

Vu la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et le climat,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la délibération du conseil du Conseil de la Communauté d'agglomération du 24 octobre 2022 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet,

Vu la délibération du conseil de la Communauté d'agglomération du 22 mai 2022 approuvant le Projet Educatif Communautaire 2023-2026,

Vu la délibération du conseil de la Communauté d'agglomération 18 janvier 2024 approuvant le lancement de l'appel à projet « Demain, c'est aujourd'hui »,

Considérant l'avis favorable de la Commission Aménagement du territoire du 3 septembre 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Décide** de retenir 11 candidatures sur les 21 dossiers déposés,
- **Décide** d'octroyer une subvention pour les structures associatives selon le plan de financement suivant :

COMMUNE	STRUCTURE	Projet	Aides proposées
GAILLAC	Crèche associative Lou Pitchoun	Jardi nous, un jardin à portée de main	1627.19 €
LISLE/TARN	Association les Arts Scénics	Festival zéro mégots, prévention santé	2 000 €
GRAULHET	Association l'Amicale Laïque	Un jardin biologique et éducatif à la Courbe	2 000 €
GAILLAC	Association des pa- rents d'élèves de l'école privée Théo- doric de Balat	Accompagner les élèves dans la lutte contre le gaspillage alimentaire	2 000 €
GAILLAC	Association Lou Mercat	0 carbone, ce n'est pas sorcier ! Ateliers collectifs, ...	2 000 €
GAILLAC	Ecole Occitane la Calendreta	Poulailler, partager pédagogique...	1 220 €
GAILLAC	Association GAILLAC- VELO	Cyclistes, brillez !	1 600 €
GRAULHET	Ecole/ALAE En Gach (CAGG)	La nature, à l'école et dans mon quartier	1 500 €* *
LABESSIERE- CANDEIL	ALAE (CAGG)	Agir ici et maintenant	650 € *
GRAULHET	MJC	La transition par le faire	2 000 €
GAILLAC	Conseil Municipal Jeune (mairie)	Compostage partagé dans les quartiers	2 000 €* *

* budget pris directement en charge par la Communauté d'agglomération
(achat de fourniture ou de prestation).

- **Autorise** le Président à signer des conventions avec les structures associatives afin de verser les subventions et tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 24 SEP. 2024

- publication - mise en ligne

Le 24 SEP. 2024

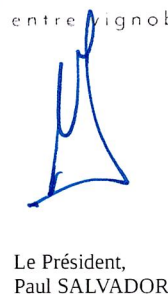
et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,




Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS


Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.